



## **Mutations/affectations : F.O.-DGFIP ne cautionne pas le perdant-perdant !**

La délégation F.O.-DGFIP a quitté ce jour le groupe de travail réuni en vue de la mise en place du dispositif de convergence dans le cadre de l'Harmonisation des règles de gestion relatives aux mutations et premières affectations.

Après la lecture de notre déclaration liminaire, F.O.-DGFIP a donné le ton : rester après avoir obtenu en séance des réponses claires à nos revendications ou partir.

Nous ne pouvons pas discuter d'un dispositif de convergence qui tend vers une cible que nous n'acceptons pas. Nous ne pouvons pas envisager une relecture par l'administration de fiches qui n'apporteraient aucun élément de réponse sur l'existant et sur le devenir des agents en terme de mutations.

Nous avons en effet rappelé à l'administration notre mandat, syndical autant que moral :

Le respect des agents, la prise en compte de leurs inquiétudes mais surtout de la confiance qu'ils nous portent.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas l'intention d'écouter les atermoiements de l'administration sans avoir obtenu :

- la garantie du maintien de deux mouvements annuels et du mouvement spécifique sur poste
- le droit de retour dans le département d'origine pour les internes.

À l'administration qui ne comprenait pas le durcissement de notre position et notre volonté fermement affichée de ne pas poursuivre plus avant, nous avons été clairs :

- ce départ ne signifie pas un boycott des groupes de travail, mais la cohérence d'une ligne de conduite que nous nous sommes fixée : les agents attendent des réponses par rapport à une situation qu'ils ne maîtrisent pas et qui les inquiète, à charge pour l'administration d'y répondre dès le début de l'année 2011.
- C'est pour nous le seul moyen de montrer que nous ne sommes pas dupes et surtout pas complices de l'administration.
- Le Directeur Général a lui-même annoncé ce jour : le dispositif cible ne sera mis en œuvre qu'en septembre 2014, entre-temps nous devons mettre en place progressivement un dispositif de convergence.
- Progressivement certes mais avec la perte immédiate des deux mouvements et du droit au retour, c'est inacceptable !
- Partir c'était mettre l'administration en face de ses incohérences ou comment ne pas faire ce que l'on dit : une harmonisation par le haut avec pour chaque agent les acquis et le meilleur de chaque filière pour qu'enfin chaque agent en sorte gagnant-gagnant
- Partir c'était pour F.O.-DGFIP respecter notre mandat et défendre l'intérêt de tous les agents.
- Partir c'est aussi pour F.O.-DGFIP s'affirmer comme un syndicat libre indépendant et revendicatif.

La déclaration liminaire de la délégation F.O.-DGFIP est disponible sur le site national

Jean Yves BRUN  
Secrétaire Général